



**RESEAU DE COOPERATION DECENTRALISEE POUR LA
PALESTINE
CITES-UNIES FRANCE
09 RUE CHRISTIANI 75018 PARIS
Tel : 01 53 41 81 81 Fax : 01 53 41 81 41**

**Le Président
Claude Nicolet**

Communiqué de presse

Les collectivités locales françaises honorent leurs accords en Palestine

La très large victoire du Hamas lors des dernières élections législatives (25 janvier) si elle est surprenante dans son ampleur, était en réalité déjà perceptible au vu des résultats des élections municipales dont le processus a démarré il y a un an.

De très nombreux facteurs, politiques, économiques, sociaux, militaires, expliquent ce phénomène. Facteurs propres à la société palestinienne mais également externes et notamment la nature de la relation avec Israël.

Or depuis maintenant un an, les collectivités locales françaises accompagnent le processus électoral municipal en Palestine. Le Réseau de Coopération Décentralisée pour la Palestine et Cités-Unies France, ont

systématiquement organisés et mis sur pieds, des missions d'observation internationale pour être présent lors de ces scrutins.

Notre objectif est double :

- Nous assurer du bon déroulement des opérations de votes.
- Porter témoignage de notre solidarité en direction du peuple palestinien dans sa volonté de s'organiser politiquement et de façon démocratique.

A chaque fois nous avons pu constater l'excellente organisation du vote, la place que les femmes y prenaient et la liesse populaire qui l'accompagnait.

Il ne saurait être question de remettre en cause les résultats des urnes et la légitimité de celles et ceux qui en sont issus.

On ne peut en effet réclamer des élections et ne pas en reconnaître le résultat dès lors qu'il ne nous satisferait pas.

Sauf que dans le cas présent, le Hamas, inscrit sur la liste des organisations terroristes de l'Union Européenne est désormais à la tête de nombreuses municipalités, avec d'autres encore probablement à venir (les élections municipales ne sont en effet pas terminées en Palestine).

Après la victoire du 25 janvier aux élections législatives, il est nécessaire de rappeler plusieurs points.

Tout d'abord les collectivités locales ne sont pas jumelées avec des partis politiques mais avec d'autres collectivités locales. Force est de constater que les municipalités conquises par le Hamas ne remettent pas en cause leurs accords de coopération (ce qu'elles pourraient faire après tout), mais que rien ne permet aujourd'hui de dire qu'elles se dérobent à leurs engagements concernant la nature des projets menés ensemble.

Ensuite, la spécificité de la coopération décentralisée est de mettre en lien, les populations entre-elles. La relation aux citoyens est centrale, d'où la place que nous accordons au travail avec les associations, les ONG, les Institutions comme les universités, les écoles, les centres de santé, les hôpitaux, les centres culturels... Dans de très nombreux cas, de véritables liens d'amitié et de fraternité se sont développés, parfois depuis plus de dix ans, entre les populations ici et là-bas.

Pour beaucoup d'entre-nous cet ancrage de notre travail dans la réalité sociale palestinienne (et française) est une véritable réussite et un acquis que nous refusons d'abandonner.

Il ne faut pas hésiter à rendre hommage aux centaines d'élus locaux français qui, parfois dans des conditions très difficiles, en prenant parfois de vrais risques pour leur sécurité, n'ont jamais hésité à faire vivre ces projets, et continuent de le faire.

Le peuple palestinien a donc posé un acte politique souverain, tout en étant occupé, en faisant le choix du Hamas. Il nous faut en prendre acte. En ne perdant pas de vue l'immense richesse et diversité de la société palestinienne, mais aussi son épuisement et son désir de parvenir à un accord de paix avec Israël dans la justice et la dignité, c'est à dire la reconnaissance des droits nationaux du peuple palestinien tels que reconnus par le droit international et les résolutions de l'ONU.

Les collectivités locales françaises continuent donc, avec vigilance et exigence, à mettre en œuvre et à faire vivre les projets qu'elles mènent au bénéfice des populations et des citoyens dans le cadre d'échanges réciproques .

A condition également que nos partenaires palestiniens partagent cette communauté de principes et qu'ils en soient d'accord. La coopération décentralisée ne fonctionne que dans le respect, l'égalité, la fraternité, la solidarité et la transparence.

Claude NICOLET
Conseiller Communautaire
Communauté Urbaine de Dunkerque
Président du RCDP